



Règlement Championnat Interclubs Par Equipes Saison 2024-2025

Comité Départemental de Billard de la Somme

* * * * *

ARTICLE 1 : BUT

Il est institué un Championnat Interclubs par Equipes dans le Comité Départemental de Billard de la Somme (CDB80) qui pourra comporter une ou plusieurs divisions.

Un titre de **Champion de Somme** est reconnu au club de billard dont l'équipe a obtenu les meilleurs résultats aux points de rencontres.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes aux points de rencontres, les équipes seront départagées par les points de matches.

ARTICLE 2 : CONDITIONS

La compétition est ouverte :

- 1 Aux clubs recensés, à jour de leurs cotisations, ayant rempli le bordereau d'engagement et versé le droit de participation fixé chaque année par le Comité Directeur du Comité Départemental.
- 2 Aux joueurs licenciés à jour de leurs cotisations.

ARTICLE 3 : EQUIPES

Les clubs constituent une ou plusieurs équipes de trois joueurs.

La composition nominative de chaque équipe est arrêtée le jour de la rencontre.

L'équipe qui reçoit doit établir la liste nominative de ses joueurs et l'ordre dans lequel ils évolueront avant l'équipe visiteuse. Chaque club établira la composition de son équipe sans avoir eu connaissance de la composition de l'équipe adverse.

Les équipes doivent se présenter en tenue et au complet, à la date et à l'heure prévue (**convocation 8h30 et début des matches 9h00**) par le calendrier. Toutefois, en accord avec les deux équipes, l'heure peut être décalée.

Un membre défaillant peut être remplacé dans la demi-heure qui suit le début de la rencontre.

Afin d'entretenir un bon esprit d'équipe, tous les joueurs doivent être présents du début jusqu'à la fin de la compétition.

Toute réserve sera portée au dos de la feuille de match le jour même de la rencontre et signée par les responsables des deux équipes.

En cas de report de match, chaque joueur jouera dans la catégorie où il était classé à la date de la rencontre prévue au calendrier.

Les clubs fourniront dans un délai de 30 jours après l'Assemblée Générale du CDBS la liste nominative des joueurs susceptibles de participer au championnat, ainsi que leur classification en début de saison. Au cours de la saison, si une équipe désire incorporer un nouveau joueur, elle devra prévenir par écrit le responsable Interclubs.

Trois joueurs pourront changer d'équipe s'ils n'ont pas joué dans l'une d'elles en cours de saison.

Un club peut inclure **un joueur** d'un autre club.

ARTICLE 4 : RENCONTRES

Les rencontres se déroulent équipe contre équipe au club de l'une d'elles dit « club d'accueil » à la date fixée par le calendrier du CDB80 en **matchs aller / retour**.

La Division 1 fait l'objet de dispositions précisées dans l'article 12.

En division 2, les matches se disputent en priorité sur billard de 2,80 m et/ou sur billard 2,60 m suivant la possibilité du club, son équipement et le calendrier.

Le calendrier prévoit généralement les rencontres le **dimanche**. Cependant, tout match peut être avancé un autre jour après accord des 2 clubs et information auprès du responsable Interclubs du CDB80 la date butoire restant le Dimanche prévu au calendrier.

Lors du match retour, les joueurs peuvent changer de mode de jeu et l'équipe peut modifier sa composition tout en respectant bien les catégories autorisées (cf. article 12 : classification - distances).

ARTICLE 5 : REPORT DE MATCH

Une rencontre ne peut être remise que pour une raison impérieuse avec **accord du club adverse et du responsable Interclubs du CDB80**.

Le club qui demande un report de match devra prévenir le responsable Interclubs du CDB80, et une date devra être **immédiatement fixée** entre les deux équipes et le responsable Interclubs **avant le match suivant**.

Il est interdit de reporter plus de **deux** rencontres au cours de la saison.

Important : Aucune rencontre ne pourra être reportée au-delà de la dernière journée du championnat.

ARTICLE 6 : CLASSEMENT

Les rencontres se disputent aux matchs gagnés.

Le classement s'établit par addition des points attribués :

- 3 points pour l'équipe gagnante.
- 2 points en cas de match nul.
- 1 point pour l'équipe perdante.
- 0 point en cas de forfait ou de non respect du règlement.

Dans le cas d'une division à une seule poule, en cas d'égalité pour l'attribution du titre, un match de barrage (A/R) aura lieu dans une salle neutre ou à défaut, dans la salle du club vainqueur de la saison précédente à une date fixée par la Commission Sportive.

Si à l'issue de cette rencontre les équipes sont de nouveau à égalité, elles seront départagées par le quotient total des 2 matchs (points réalisés/points à effectuer). L'équipe ayant le quotient le plus élevé sera déclarée « **vainqueur** ».

Dans le cas d'une division composée de 2 poules, les 2 premières équipes de chaque poule seront opposées en ½ finales croisées dans la salle des 2 équipes classées premières (A/R).

Les 2 vainqueurs disputeront la finale pour l'attribution du titre, dans une salle neutre ou à défaut, dans la salle du club vainqueur de la saison précédente à une date fixée par la Commission Sportive.

En cas d'égalité sur les 2 matchs lors des ½ finales et/ou de la finale, l'équipe ayant le quotient total le plus élevé sera déclarée vainqueur.

Le classement final est officialisé par le Comité Directeur.

ARTICLE 7 : LIAISON ET PUBLICITE

Le responsable Interclubs publie et diffuse le calendrier, centralise les résultats qui lui sont envoyés **impérativement par mail au plus tard le lundi qui suit la rencontre** (date d'envoi du mail faisant foi). La décision de « **match perdu** » sanctionnera ce club en cas de non respect du délai imposé et annulera **pour le club fautif** les points acquis au cours de cette rencontre.

La publicité des rencontres est laissée à l'initiative **des clubs**.

La publication des résultats se fera par le responsable Interclubs du Comité Départemental ou à défaut, par le Secrétaire Sportif.

ARTICLE 8 : CLASSIFICATION - DEPASSEMENTS

Lors de l'inscription des équipes, le responsable du club enverra au responsable Interclubs du CDB80 la liste des joueurs avec leur classification.

Le championnat Interclubs aura une classification spécifique transmise par le responsable Interclubs du CDB80. Les joueurs devront s'y conformer.

Joueurs non classés : tout joueur non classé dans une catégorie doit être engagé dans la catégorie correspondant à son niveau.

Lors de l'inscription, pour **tout joueur non classé dans une catégorie**, le responsable du club enverra une proposition de catégorie et de distance au responsable Interclubs du CDB80 pour validation.

En cas de désaccord, la décision finale reviendra au responsable Interclubs du CDB80.
La classification d'un joueur non classé pourra évoluer en cours de saison (compétitions individuelles et/ou par équipes confondues).

Tout joueur non classé ou tout joueur bénéficiant d'une sous-catégorie (Libre R5, Bande R3 et 3 Bandes R3) devra jouer toute la saison dans la catégorie supérieure s'il dépasse le plafond de sa catégorie initiale (minimum 3 matchs).

Les sous-catégories (Libre R5, Bande R3 et 3 Bandes R3) ont été créées pour permettre aux jeunes joueurs et aux débutants de participer au championnat Interclubs.

Les joueurs commençant la saison dans ces sous-catégories devront jouer en Libre R4, Bande R2 et 3 Bandes R2 si leurs moyennes évoluent en cours de saison (minimum 3 matchs individuels et/ou par équipes pris en compte).

ARTICLE 9 : FORFAIT - PENALITES

Tout forfait sera sanctionné d'une amende de **40 €uros**.

Une équipe ne pourra être **forfait plus de deux fois dans la saison**.

Elle serait sanctionnée de **forfait général** et d'une amende supplémentaire de **80 €uros** à verser au Comité Départemental.

Son forfait annule les points déjà acquis contre elle par les autres équipes.

ARTICLE 10 : TRANSMISSION DES RESULTATS

La transmission des résultats se fera par **le club d'accueil**. Ces résultats seront envoyés **impérativement par mail au plus tard le lundi suivant la rencontre**, la date d'envoi du mail faisant foi.

Le club d'accueil est tenu de remplir la feuille de résultats, d'utiliser le modèle établi par le Comité Départemental, d'y indiquer le format du billard, le lieu, la date, le nom des joueurs et les moyennes réalisées.

Les résultats des rencontres devront **impérativement être saisis sur FFB Sportif sous**

24 h dans la journée correspondante de la rubrique « Interclubs ».

ARTICLE 11 : DISCIPLINE

La Commission Sportive et de Discipline du Comité Départemental est seule habilitée au bon déroulement du championnat, à juger du bien-fondé d'un report de match et à statuer sur toutes les questions non prévues au présent règlement.

ARTICLE 12 : COMPOSITION D'UNE EQUIPE - DISTANCES

Un tirage à la bande a lieu pour chaque match.

Les équipes sont formées de **trois joueurs** répartis comme suit:

DIVISION 1

Les matchs de cette division se jouent en distance unique avec limitation de reprises.
Les matchs peuvent se jouer sur 3,10 m dans le cas où les 2 joueurs jouent sur 3m10 (classification individuelle FFB).

Si l'un des 2 joueurs est classé en format 2,80 m, le match doit se dérouler sur 2,80 m.
Pour le 3 Bandes, le match peut avoir lieu sur 3,10 m si l'un des 2 joueurs est classé sur 3,10 m (Masters, N1 ou N2).

Libre : 1 joueur

Sont concernés les joueurs **Masters**, **N 1**, **N 3** et **R 1**.
Distance unique : 200 pts GC - 25 reprises

Bande : 1 joueur

Sont concernés les joueurs **Masters**, **N 1**, **N 3** et **R 1**.
Distance unique : 80 pts - 30 reprises

3 Bandes : 1 joueur

Sont concernés les joueurs **Masters**, **N 1**, **N 2** et **N 3**.
Distance unique : 25 pts - 50 reprises

DIVISION 2

Les matchs de cette division se jouent avec handicap, sans limitation de reprises.

Sont concernés les joueurs de **R 1**, **R 2**, **R 3** et **R 4 ***.

* Les joueurs R 4 ont été dissociés en 2 catégories : R 4 et R 5

Ils joueront respectivement les distances suivantes :

R 1	120 pts
R 2	80 pts
R 3	60 pts
R 4 (moyenne : 0,70 à 1,19)	40 pts
R 5 (moyenne : 0 à 0,69)	30 pts

Bande : 1 joueur

Sont concernés les joueurs de **N 3**, **R 1** et **R 2** *.

* Les joueurs R 2 ont été dissociés en 2 catégories : R 2 et R 3

Ils joueront respectivement les distances suivantes :

N 3	70 pts
R 1	50 pts
R 2 (moyenne 0,50 à 0,99)	30 pts
R 3 (moyenne 0 à 0,49)	20 pts

3 Bandes : 1 joueur

Sont concernés les joueurs de **N 3**, **R 1** et **R 2** *.

* Les joueurs R 2 ont été dissociés en 2 catégories : R 2 et R 3

Ils joueront respectivement les distances suivantes :

N 3	20 pts
R 1	15 pts
R 2 (moyenne 0,180 à 0,249)	12 pts
R 3 (moyenne 0 à 0,179)	9 pts